

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/09/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/09/2012

Délibération n° D-2012-430

Biodiversité - Eau - Inventaire communal des zones humides

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Aurélien MANSART

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Frank MICHEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Denis THOMMEROT, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

Direction de Projet Agenda 21

Biodiversité - Eau - Inventaire communal des zones humides

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Considérant l'objectif 6 de la Stratégie Nationale de la Biodiversité : préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement,

Considérant les objectifs 2.1 : Contribuer à un aménagement durable du territoire, 2.2 : Favoriser la biodiversité, 2.5 : Progresser dans la prévention des impacts dans la gestion des milieux et des ressources, de l'orientation 2 de l'Agenda 21 « Cultiver le cadre de vie »,

Considérant que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, et par voie de conséquence le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SAGE SNMP) imposent aux communes constituant leurs bassins versants, dont Niort fait partie, de réaliser un inventaire communal des zones humides afin de renforcer la protection de ces milieux,

La Ville de Niort programme la réalisation d'un inventaire des zones humides du territoire communal. Cet inventaire se devra de respecter le protocole défini et validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP le 1^{er} juin 2010, conformément à la mesure 4G du SAGE.

Ce protocole consiste en :

- la pré localisation des zones humides sur le territoire communal,
- la réalisation d'inventaires de terrain pour caractériser les zones humides,
- la cartographie des zones humides et la caractérisation des Zones Humides d'Intérêt

Environnemental Particulier (ZHIEP), pour lesquelles un programme d'actions sera défini et mis en œuvre de façon contractuelle avec les acteurs concernés, et des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE), sur lesquelles des servitudes d'utilité publique par arrêté préfectoral sont prévues pour garantir leur préservation.

- l'animation d'un groupe d'acteurs locaux représentatifs des usagers de ces zones humides.

La Ville de Niort confie à l'IIBSN la réalisation de cet inventaire via les modalités définies dans le cadre d'une convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le lancement de l'inventaire communal des Zones Humides ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort, et l'IIBSN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à régler le coût de l'inventaire fixé à 15000 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT